

# SAINT SULPICE SUR LEZE

## VIDE GRENIER

20 SEPTEMBRE 2026



PARC MUNICIPAL

8H00-17H00

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS:

[vivaleze@gmail.com](mailto:vivaleze@gmail.com)

06 40 43 36 56

Organisée par l'association VIVA LEZE

VIVA  
LEZE!



Tiago Rodrigues [rf.facades31@gmail.com](mailto:rf.facades31@gmail.com)  
06 38 99 69 76

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A RENDRE AU BUREAU DE TABAC L'ESTANCO AVEC LE RÈGLEMENT

OU VIA LE LIEN HELLO ASSO

AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2026

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NÉ(E) LE : \_\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

TITULAIRE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ N° : \_\_\_\_\_ (JOINDRE UNE COPIE)

DÉLIVRÉE LE : \_\_\_\_\_ PAR : \_\_\_\_\_

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

DE NE PAS ÊTRE COMMERÇANT(E)

DE NE VENDRE QUE DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS (ARTICLE L310-2 DU CODE DE COMMERCE)

DE NE PAS PARTICIPER À DEUX AUTRES MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE (ARTICLE R321-9 DU CODE PÉNAL)

JE SOUHAITE \_\_\_\_\_ METRE LINÉAIRE \_\_\_\_\_ X2.50 € = \_\_\_\_\_

FAIT À : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

LE : \_\_\_\_\_

## ARTICLE 1 :

CETTE MANIFESTATION EST OUVERTE AUX PARTICULIERS AYANT REMPLI UN BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

## ARTICLE 2 :

TOUTE PERSONNE EXPOSANT AU VIDE GRENIER S'ENGAGE SUR L'HONNEUR À NE VENDRE QUE DES OBJETS PERSONNELS. TOUTE VENTE D'OBJETS NEUFS AINSI QUE CELLE D'ARMES OU D'ANIMAUX VIVANTS SONT INTERDITS. LES ORGANISATEURS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, VOL, CASSE OU TOUTE AUTRE DÉTÉRIORATION DU MATÉRIELS, DES VÉHICULES. IL EN VA DE MÊME EN CAS D'ACCIDENTS DE PERSONNES OCCASIONNÉS PAR DES OBJETS EXPOSÉS, LEUR MANIPULATION, LEUR INSTALLATION OU POUR UNE CAUSE QUELCONQUE AVANT, PENDANT ET APRÈS LA MANIFESTATION. TOUT LITIGE ENTRE VENDEUR ET ACHETEUR NE RELÈVE PAS DE LA RESPONSABILITÉ DE VIVA LÈZE QUI NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE.

## ARTICLE 3 :

LE VIDE GRENIER SE DÉROULANT EN PLEIN AIR, IL EST RECOMMANDÉ DE PRÉVOIR TABLE, CHAISE PARASOL. AUCUN VÉHICULE NE POURRA STATIONNER À CÔTÉ DES STANDS COTE PARC , ET SERA DIRIGÉ APRÈS LE DÉCHARGEMENT DES OBJETS, VERS DES LIEUX DE STATIONNEMENTS.

## ARTICLE 4 :

LE PRIX DE L'EMPLACEMENT EST FIXÉ À 2€50 LE ML. LE PRIX DE L'EMPLACEMENT NE SERA PAS REMBOURSÉ EN CAS D'INTEMPÉRIES OU DE DÉSISTEMENT.

LES EXPOSANTS S'ENGAGENT À LAISSER L'EMPLACEMENT AUSSI PROPRE QU'ILS L'ONT TROUVÉ. DES CONTAINERS SERONT À LEUR DISPOSITION DANS DIVERS ENDROITS DU VIDE GRENIER.

## ARTICLE 5 :

TOUTE INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU VIDE GRENIER VAUT PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE PAR L'ORGANISATEUR VIVA LEZE.